

Réf: 04/DOT/SDTO/DRT/2025.

Saida le : 29/04/2025

Le Directeur Opérationnel de Télécommunication de SAIDA

A

Monsieur le Gérant de l'entreprise

BENOUIS OUSSAMA ZOHEIR

N° Tél : 0682 086 460

OBJET : Deuxième Mise en demeure

- Vu au contrat N° 38/SDFS/DAL/2023 du 10/10/2023 conclu avec l'entreprise Mr BENOUIS OUSSAMA ZOHEIR Travaux de réfection, réparation des infrastructures support la fibre optique endommagés suite un acte accidentel, de sabotage ou vols survenus sur le réseau ainsi que les dégâts causés par catastrophes naturelles
- première mise demeure publié dans le site WEB D'Algérie Telecom en date du 10/04/2025.
- Première mise demeure envoyé par mail en date du 13/04/2025.
- Vu l'article N° 143.5 de passation des marché AT ; relatif à la procédure de mise en demeure.
- Vu l'article N°33 du contrat relatif à la condition de résiliation.
- Vu le retard enregistré pour effectuer vos obligations contractuels.

Vous êtes mis en demeure d'exécuter vos engagements contractuels et ce dans un délai de 08 jours sous peine de résiliation conformément aux clauses contractuels.



Le Directeur Opérationnel des Télécommunications

ALGERIE TELECOM -SPA-
Sous - Directeur Technique
Auprès de la DOT Saida
Signé : K. CHERIFI

